



**Avis de vacance à la direction de l'IETL**  
**Université Lumière Lyon 2**

La fonction de directeur/trice de l'IETL sera vacante à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Les candidatures devront satisfaire aux conditions précisées à l'article L. 713-9 du Code de l'Éducation et aux dispositions statutaires en vigueur.

*Le/La directeur/trice de l'institut est élu.e à la majorité absolue des membres en exercice du Conseil au premier et second tour et à la majorité relative au troisième tour (article 10 des statuts de l'IETL).*

*Le/la directeur/trice est choisi dans l'une des catégories de personnels qui ont vocation à enseigner dans l'institut, sans condition de nationalité.*

*Le/la directeur/trice est élu.e par le Conseil. Son mandat est de 5 ans renouvelable une fois.*

Les lettres de candidatures seront accompagnées d'un curriculum vitae et éventuellement d'une profession de foi. Elles seront adressées **au plus tard le vendredi 3 novembre à midi** à M. Emmanuel DOCKES, Directeur, par courriel ou par dépôt auprès du responsable administratif de la composante.

Le mandat du nouveau/de la nouvelle Directeur/trice prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Diffusion de l'appel à candidatures	5 octobre 2023
Date limite de dépôt des candidatures	3 novembre 2023 à midi
Élection en Conseil de l'IETL	9 novembre 2023

Renseignements :

M. Hervé ROZIER- responsable administratif et financier de l'IETL

☎ : 04.78.69.71.19

courriel : [herve.rozier@univ-lyon2.fr](mailto:herve.rozier@univ-lyon2.fr)

Diffusion :

- Membres du Conseil de l'IETL
- Personnels enseignants de l'Université Lyon 2
- Affichage au sein de l'IETL (papier et site intranet de la composante)
- Intranet de l'Université

Textes de références :

- Code de l'Éducation – article L. 713-9
- Statuts de l'IETL approuvés par le Conseil d'administration de l'Université le 31 janvier 2014.

Fait à Lyon, le 27 septembre 2023

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER